

Présentation générale du projet de budget 2007

Dans les rectorats et en administration centrale, des gains de productivité peuvent être dégagés qui permettent de **supprimer, au total, 400 emplois de personnels administratifs et l'équivalent de 100 emplois de vacation.**

Dans la gestion des ressources humaines du second degré des améliorations significatives peuvent être réalisées dans deux domaines : celui des décharges de service et celui de la réduction des surnombres disciplinaires.

Les décharges de service accordées aux enseignants du second degré (hors décharges syndicales) équivalent à environ 23 000 emplois dans l'enseignement public et 5 000 dans l'enseignement privé. Elles représentent près de 6 % des effectifs enseignants du second degré.

Une partie d'entre elles devrait être mieux assises juridiquement. D'autres, à l'inverse - par exemple certaines heures de première chaire en Première - ne correspondent plus à des contraintes pédagogiques spécifiques. C'est pourquoi un toilettage des décrets de 1950, relatifs aux obligations de service des enseignants est à l'étude. Il est envisagé de réduire de l'ordre de 10% le volume de ces décharges.

Un meilleur calibrage entre disciplines des postes mis aux concours permettra de réduire les surnombres disciplinaires dans l'enseignement public.

Une économie de 3 256 emplois d'enseignants du second degré (soit 2 780 dans le public et 476 dans le privé) est en conséquence escomptée à la rentrée 2007, au titre des décharges de service et de la résorption des surnombres disciplinaires, sans que les moyens consacrés à l'enseignement devant les élèves soient affectés.

II.3 - La contrepartie des efforts réalisés

En liaison avec les gains de productivité, un effort très substantiel vis-à-vis des personnels est accompli, au-delà des améliorations liées à la mise en œuvre de l'accord salarial de la fonction publique du 26 janvier 2006 (+627M€). **Le PLF 2007 prévoit en effet une enveloppe catégorielle de 190 M€.**

La constitution du corps des professeurs des écoles sera poursuivie avec l'intégration dans ce corps, à la rentrée 2007, de 20 735 instituteurs.

La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels non enseignants (20M€) notamment des services déconcentrés, est prévue. Au total entre 2003 et 2007, 128 M€ auront été consacrés à cette revalorisation.

Certaines contraintes pesant sur les personnels doivent être mieux prises en compte. Des discussions avec les organisations syndicales seront menées en ce sens. Aussi une provision de près de 30 M€ a été intégrée dans le plafond des dépenses de personnels.

II.4 - L'intégration de mesures importantes liées à la décentralisation

L'organisation du système éducatif se modifie avec les mesures de décentralisation prévues par la loi du 13 août 2004. Celles-ci s'accomplissent selon le calendrier prévu et de façon satisfaisante.